

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Linda Losier	Numéro de permis 2019657	Date d'inspection Le 17 mars 2022	
Nom de l'établissement Garderie Rose des vents		Numéro de téléphone (506) 395-1514	
Adresse 1745 355 Route Sainte-Rose NB E1X 2W5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les dossiers des incidents des enfants sont complets.

- Discussion avec la directrice afin de comprendre et bien utiliser les fiches de médicaments.

Pendant la surveillance du changement de couches, quelque point est vérifié en autre:

- L'affichage, aux lieux réservés au changement des couches, la procédure applicable;
- Vérification que chaque enfant appartient un espace individuel est prévu pour les couches, les crèmes et les lingettes de chaque enfant.

Pendant ma surveillance, les enfants ont fait un bricolage et quelques enfants étaient en jeu libre.

Après un certain temps, les enfants se sont lavé les mains, mis une chemise de peinture pour tout faire de la peinture.

original signé par
Sylvie Richardson

Le 17 mars 2022

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Linda Losier

Le 17 mars 2022

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date